

AVIS AU PUBLIC
COMMUNAUTE DE COMMUNES AIRVAUDAIS-VAL DU THOUET



MODIFICATION SIMPLIFIEE n°5 DU PLU D'AIRVAULT

Vu la délibération du Conseil Communautaire n° D2022-38 en date du 17 mai 2022

Le public est informé que la Communauté de Communes Airvaudais-Val du Thouet souhaite procéder à la modification simplifiée n°5 du Plan Local d'Urbanisme d'Airvault afin de reclasser en zone A2 une parcelle située en zone A1.

Le dossier de la modification simplifiée n°5 du PLU est mis à disposition du public pendant un mois du 25 juillet au 25 août 2022 inclus, sur son site internet www.cc-avt.fr, et à la communauté de communes (33, place des Promenades – 79600 Airvault), aux jours et horaires habituels d'ouverture, à savoir du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 14h à 17h45.

Pendant la durée de cette procédure, les observations, remarques et suggestions du public pourront être consignées sur le registre déposé à la communauté de communes Airvaudais-Val du Thouet ou adressées par mail à plui@cc-avt.fr.

Cet avis fera également l'objet d'un affichage à la Communauté de Communes Airvaudais-Val du Thouet.

A Airvault, le 12 juillet 2022

Le Président, Olivier FOUILLET

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
AIRVAUDAIS-VAL DU THOUET
33 Place des Promenades
79600 AIRVAULT
Tél. 05 49 64 93 48

Mis en ligne le 19/07/2022 sur www.cc-avt.fr